Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Publié le
ID : 060-216004259-20220331-DEL172022-BF

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

**N° 16/2022**

**Séance du 31 mars 2022**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
25/03/2022

Date d'affichage
25/03/2022

L'an deux mil vingt et deux, le 31 mars 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

**Etaient présents :**
M. BRIATTE Hubert ; Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. KOUAOVI Eric ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme CHARTIER Florence ; M. MOREAU Régis ; Mme DETOURBET Marie Charlotte
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés et Procuration(s) :**
Mme PAILLARD Elodie donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée
Mme DE WAELE Isabelle donne pouvoir à M. DE SOUSA Jean François
M. DELAHAYE Frédéric donne pouvoir à M. KOUAOVI Eric
Mme GAMEIRO Lucie donne pouvoir à Mme DETOURBET Marie Charlotte
M. DELBAR Jean Pierre donne pouvoir à M. LECHEVALIER Gilles

**Etai(ent) excusé(s) :** NEANT
**Etai(ent) non excusé(s) :** NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme CHARTIER Florence

## OBJET

## VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021- BUDGET COMMUNAL

M. le Maire informe aux membres du conseil municipal que le compte de gestion 2021 présenté est établi par la trésorerie de Crépy en Valois. M. le Maire vise et certifie que le montant, des titres à recouvrer et des mandats émis du compte administratif mis au vote ce jour est conforme aux écritures du compte de gestion établi par la comptable (trésorerie Crépy en Valois).
Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2021 par Madame la trésorière municipale n'appellent aucune observation ni réserve de la part du conseil municipal.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ARRETE** ledit compte de gestion du comptable pour l'exercice 2021

Ainsi fait et délibéré le 31/03/2022, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,




Hubert BRIATTE